



Mairie de Biriatoú  
Biriatoúko Herriko Etxea

## ARRETE MUNICIPAL N°2026\_05\_06\_02

### Arrêté de circulation – Interdiction de stationner en dessous du cimetière, au niveau des 97 et 140 Aruntzeko bidea

Le maire de la commune de BIRIATOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

*Considérant que la voie communale n°62 dite Aruntzeko bidea dans sa partie située au niveau et juste après les n°97 et 140, en-dessous du cimetière est étroite et ne comporte pas de trottoirs,*

*Considérant que compte tenu de la configuration de ladite voie, en-dessous du cimetière, même momentanément, constitue un risque pour la sécurité publique,*

*Considérant qu'il convient d'y interdire le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité des piétons, des riverains et des usagers qui l'empruntent,*

### ARRÊTE

**Article 1er** : Le stationnement des véhicules est interdit sur la voie communale n°62 dite Aruntzeko bidea dans sa partie située au niveau et juste après les n°97 et 140, en dessous du cimetière, à compter du Lundi 18 mai 2026.

**Article 2e** : Une signalisation appropriée sera mise en place afin de permettre l'exécution du présent arrêté.

**Article 3e** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

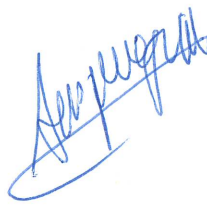
---

**Article 4e** : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à

- Madame la Commissaire de Police de SAINT JEAN DE LUZ : [dipn64-st-jean-de-luz@interieur.gouv.fr](mailto:dipn64-st-jean-de-luz@interieur.gouv.fr)
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque Pôle territorial Sud Pays Basque : [accueil.sudpaysbasque@communaute-paybasque.fr](mailto:accueil.sudpaysbasque@communaute-paybasque.fr)
- SDIS 64 : [prevision@sdis64.fr](mailto:prevision@sdis64.fr)

Fait à Biriadou le 06/05/2026

Mme le Maire



Odile SUSPERREGUI CORNU